

BAPE

Synopsis de la présentation PRIME-VERT

Depuis 1988, le Gouvernement du Québec offre une aide financière aux exploitations agricoles pour la gestion des fumiers conformément à la réglementation environnementale.

En 1997, le Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a mis en place le *Programme d'aide à l'investissement en agroenvironnement*. Ce programme a été renommé *Prime-Vert* en 1999. Il a pour objectif de :

- Promouvoir et diffuser les bonnes pratiques agricoles ;
- Soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles puissent se conformer à la réglementation ;
- Aider les exploitations agricoles à adapter leur système de production de façon à conserver les ressources et à protéger l'environnement.

Il comprend 6 volets :

- Structures d'entreposage des fumiers ;
 - Construction de structures d'entreposage ;
 - Réduction du volume des fumiers à entreposer ou augmentation de la capacité d'entreposage ;
- Procédés de traitement des fumiers ;
- Équipement d'épandage des fumiers ;
- Services-conseils en agroenvironnement ;
- Organismes de gestion des fumiers ;
- Réduction de la pollution diffuse (introduit au programme à l'automne 2001).

De 1997 à mars 2002, ce programme d'aide a octroyé au total 181,89 M\$ et a permis :

- La construction de 4 369 structures d'entreposage des fumiers (167,3 M\$) ;
- La mise en place de procédés de traitement pour 106 exploitations agricoles (2,1 M\$) ;
- L'achat de 346 rampes d'épandage des lisiers (1,4 M\$) ;
- Le soutien à 3 organismes de gestion des fumiers (3,8 M\$) ;
- Le soutien à 4 949 exploitations agricoles membres de 76 clubs agroenvironnementaux (7,3 M\$).

Monsieur Denis Sanfaçon, directeur à la direction de l'Environnement et du Développement durable, présentera les objectifs et les conditions d'application du programme ainsi que les résultats obtenus depuis 1997.